

Facture n°	Etablie le
------------	------------

Contrat d'achat photovoltaïque n° _____	vente totale <input type="checkbox"/>	vente surplus <input type="checkbox"/>
Période de facturation	du _____	au _____

Coordonnées Producteur		Coordonnées Acheteur	
Société Nom Prénom Adresse Code Postal Commune Tél Mail SIRET TVA Intracommunautaire	Nom Adresse Code Postal Commune Tél Mail SIRET TVA Intracommunautaire	SCIC OYA ENERGIES 8 rue André AMPERE 81400 CARMAUX 05.63.79.22.00 accueil.producteur@oya-energies.fr 910474428 RCS ALBI SIRET en cours TVA FR05910174428	
Adresse du site de production Détail adresse Code Postal Commune			

Compteur de production	PRM N° _____
Date du nouveau relevé du :	Valeur du nouvel index (P1) : _____
Date ancien relevé du :	Valeur de l'ancien index (P2) : _____
	Production (P1 - P2) : _____ - kWh

Compteur de contrôle de non-consommation	N° _____
Date du nouveau relevé du :	Valeur du nouvel index (A1) : _____
Date ancien relevé du :	Valeur de l'ancien index (A2) : _____
	Production (A1 - A2) : _____ - kWh

Production de kWh livrés (net des auxiliaires) : $P_{net} = (P1-P2) - (A1-A2)$	- kWh
--	-------

Plafond annuel de l'énergie livrée, donné de l'article 5 du contrat	- kWh
---	-------

Montant de la facture			
Production livrée en kWh jusqu'au plafond :	au tarif de	cts €	Soit un montant de :
Production livrée en kWh au-delà du plafond :	au tarif de	cts €	Soit un montant de :
Prime à l'investissement si vente surplus (1/5 pendant 5 ans)	€		Soit un montant de :
TVA non applicable en vertu de l'article 293 B du C.G.I.			Montant total

Conditions de règlement: Cette facture est payable au plus tard 20 jours à compter de sa date d'envoi. A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, hors le montant contesté, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de la Loi n° 92-1442 du 31 sur la base du taux d'intérêt légal multiplié par trois (en application de la loi du 4 août 2008), ce taux étant celui du dernier jour du mois précédent l'émission de la facture. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.	Modalité de paiement : Virement bancaire IBAN :
---	--